

REGISTRE COMMUNAL des personnes vulnérables

Un geste simple pour être mieux protégé



QU'EST-CE QUE C'EST ?

Le registre communal des personnes vulnérables est un fichier confidentiel tenu par la mairie. Il permet de recenser les personnes fragiles vivant à domicile afin de pouvoir les contacter et leur apporter aide et soutien en cas de situation exceptionnelle : canicule, grand froid, pandémie, coupure d'électricité, catastrophe naturelle ou autre crise sanitaire.



Vos données sont
confidentielles et
protégées (RGPD).

Elles ne sont utilisées que
par les services de la mairie
en cas de déclenchement
d'un plan d'alerte.

QUI PEUT S'INSCRIRE ?



Les personnes
âgées de 65 ans
et plus



Les personnes
âgées de 60 ans et plus
reconnues inaptes
au travail



Les personnes en
situation de handicap
(adultes)



Les personnes isolées
ou fragiles sur le plan
médical

L'inscription est **volontaire** et **gratuite**.

QUI PEUT INSCRIRE ?



La personne
elle-même



Un proche
(famille, ami,
voisin...)



Le représentant
légal (tuteur,
curateur...)



Un professionnel
médical ou social
(avec accord de
la personne)



Tout service
social ou
associatif
(avec accord)

À QUOI ÇA SERT ?



- Être contacté en cas d'alerte (canicule, grand froid...)
- Être visité si nécessaire
- Bénéficier d'une aide adaptée (eau, transport, soins, repas, hébergement...)

N'attendez pas qu'une situation
devienne difficile,
inscrivez-vous !



RENSEIGNEMENTS
ET INSCRIPTIONS



QUESTIONNAIRE À REMPLIR

puis à déposer à l'accueil de la mairie
ou à envoyer par mail à
mairie.frethun@orange.fr

